

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier
Dûment convoqué le 19 février 2016, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Joëlle SANSON, Vincent PECHMAGRÉ, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC, Marion BONNEMORT.

Excusés : M.M. Pascal RESSIGEAC, Agnès VINCENT a donné procuration à M. Jacques ROLS, Emilie PIGNEIRA.

Soit 17 VOTANTS

Secrétaire de séance : Madame Isabelle ESPITALIER

En ouverture de séance, Monsieur le Maire a rendu hommage à M. Jean-Bernard SAHUC, Maire de la commune de Flaugnac, décédé dernièrement ; il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant :
la convention médiathèque Valentin Haüy – livres audio
la demande d'aide FAPEC – Immeuble 18, Place Gambetta.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

1- Délibérations :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

COMMUNE :

Le Compte Administratif est présenté par Monsieur Didier SCHNAKENBOURG, Trésorier.

Il présente :

En section de fonctionnement un excédent de clôture de l'exercice de 134 675,96 € et un excédent cumulé de 417 605,23 € ;

En section d'investissement un excédent de clôture de l'exercice de 290,00 €.

L'excédent antérieur reporté était de 55 648,59 €, Le déficit cumulé est donc de 55 358,59 €.

Compte tenu des restes à réaliser, l'affectation du résultat cumulé d'exploitation est délibérée comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 202 571,59 €

Report de l'excédent de fonctionnement au budget 2016 : 215 033,64 €.

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

Le Compte Administratif présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de : 2 393,85 €.

BUDGET LOGEMENTS :

Le Compte Administratif présente un excédent cumulé de 100 892,25 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé de 19 096,59 € en section d'investissement.

L'affectation du résultat cumulé d'exploitation est délibérée comme suit :

Couverture du besoin de financement pour la section d'investissement : 99 096,59 €

Report de l'excédent de fonctionnement au budget 2016 : 1 795,66 €.

BUDGET LOTISSEMENT :

Le Compte Administratif présente un excédent de l'exercice de 8 900,00 € en section de fonctionnement et un déficit de clôture de l'exercice de 8 809,00 € en section d'investissement.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur Patrick GARDES, Maire, s'est retiré de la séance et n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur Jacques ROLS, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance et soumet à l'approbation les comptes administratifs ; ceux-ci sont approuvés à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER :

Les comptes de gestion du trésorier 2015 sont approuvés à l'unanimité par 17 voix pour.

1-1 – Droit de Prémption Urbain (DPU) – AB n° 363 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie d'une demande d'acquisition d'un bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée section AB n° 363 située « au bourg » d'une contenance de 02a 68 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de ne pas exercer** le droit de Prémption Urbain sur la parcelle ci-dessus mentionnée.

VOTANTS : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

1-2 – Convention médiathèque Valentin Haüy – livres audio :

Monsieur le Maire et Madame Solange BILBAULT, adjointe exposent les services proposés par la Médiathèque Valentin Haüy, à savoir un accès internet à leur catalogue de livres audio destinés aux seules personnes empêchées de lire pour leur permettre d'accéder à la lecture.

Ils précisent que l'accès à ce catalogue est gratuit et que la médiathèque pourra télécharger ces livres et les prêter aux personnes concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide de compléter** l'offre de la médiathèque de Castelnau-Montriat des possibilités offertes par la Médiathèque Valentin Haüy,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

VOTANTS : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

1-3 – Demande d'aide FAPEC – Immeuble 18, Place Gambetta.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier FAPEC déposé auprès du Conseil Départemental concernant les travaux de réaménagement et d'extension des locaux du Trésor Public a été refusé.

Monsieur le Maire propose de redéposer auprès du Conseil Départemental un dossier FAPEC pour l'acquisition par préemption de l'immeuble situé au 18, Place Gambetta.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide FAPEC,
- **de solliciter** toutes aides susceptibles d'être obtenues.

VOTANTS : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

2 - Informations :

2-1 – Ecofinances :

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre avec le bureau Ecofinances qui intervenait dans le cadre de l'optimisation du budget de la commune ; ce bureau n'a trouvé aucun dysfonctionnement sur la gestion financière autant en fonctionnement qu'en investissement et a apporté les précisions suivantes :

- au niveau des taux communaux, la commune est en dessous des taux appliqués par les communes de la même strate ;
- la seule possibilité d'optimiser peut résider dans la gestion des locaux vacants et du classement de certains locaux.

2-2 – FDEL:

Un inventaire doit être établi par la Fédération d'Energies du Lot permettant d'établir un bilan énergétique.

2-3 – Aménagement du Cénacle :

Une discussion est engagée sur l'opportunité d'aménager le Cénacle pour permettre aux différentes associations et aux écoles de l'utiliser. Monsieur le Maire propose de demander une nouvelle étude à l'architecte en supprimant l'aménagement du sous-sol. Madame Solange BILBAULT demande qu'une réflexion plus générale soit menée au niveau de l'urbanisation.

2-4 – Aménagement de la mairie :

Monsieur le Maire présente le projet établi par Jean-Luc RAMES, Architecte. Le Conseil Municipal devra prendre une décision rapidement afin de lancer l'appel d'offres.

2-5 – Ecoles :

- Réseau d'Aides spécialisées aux Enfants en Difficulté –RASED- :
Isabelle ESPITALIER, Adjointe, donne le compte rendu de la rencontre avec les enseignants de l'école maternelle, Mme FALCO et les représentants de la municipalité.
Mme FALCO demande au responsable du RASED de faire un état des lieux.
- Scolarisation enfants de 3 ans en cours d'année :
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue afin de faire le point sur la scolarisation des enfants qui auront trois ans dans le courant du 1^{er} trimestre 2017. Une rentrée échelonnée serait envisagée pour ces enfants qui pourraient être scolarisés le 01.01.2017. Le point sera fait à la rentrée afin de connaître si l'effectif permet de scolariser ces enfants.

2-6 – Communication, bulletin municipal :

Une réflexion globale est en cours portant sur la communication, la signalétique.... Cette réflexion sera menée par la commission communication.

2-7 – Isabelle ESPITALIER, Adjointe, donne les informations suivantes :

- Le cahier des charges concernant la Maison de Services Au Public (MSAP) est en cours de finalisation.
- Un projet d'animation pour les adolescents de 11 à 14 ans est en cours d'élaboration avec un animateur qui sera recruté pour 10 journées d'animation, les mercredis durant les vacances d'avril et les vacances d'été. Dès le projet définitif établi la communication se fera auprès des adolescents et sur le site de la mairie.

2-8 – Solange BILBAULT, Adjointe, donne les informations suivantes :

- Camping :
L'ouverture du camping est fixée pour cette année du 1^{er} juin au 15 septembre 2016 ; Les travaux doivent reprendre pour être terminés à l'ouverture.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
Un courrier a été adressé aux anciens « relais de quartier » pour savoir s'ils souhaitent continuer à assurer cette mission.
- Chemin « moissagais » :
Une réunion doit avoir lieu avec les élus de Vazerac, Castelnau, Saint-Paul-Flaugnac et Pern.

2-9 – Concours de rédacteur :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Régine EINAUDI a été reçue au concours de rédacteur territorial.

2-10 – Chemins :

Maurice BONNEMORT, Adjoint, informe le Conseil que des particuliers souhaitent faire une cession de leur chemin d'accès.

Les dossiers seront soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 30.